

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 11 octobre 2021

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 11 octobre 2021 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 04. 10. 2021.

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, CAMPOURCY, MM. DELMON, LEVASSEUR, DARQUES-ROSE, DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Excusés : M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Mme DAVID lit le compte rendu de la réunion du 6 septembre 2021 ; le registre est signé.

I - DEMATERIALISATION DES ACTES

Tous les actes administratifs soumis au contrôle de la légalité des services préfectoraux sont envoyés, à ce jour, par voie postale ou amenés en main propre à l'accueil de la Préfecture. Il est préconisé des échanges dématérialisés. Pour la mise en place de cette nouvelle procédure obligatoire, il faut utiliser un nouvel outil informatique agréé par l'Etat.

Monsieur le Maire a demandé une proposition commerciale à notre prestataire informatique pour la mise en place de ce son nouveau système, proposition acceptée à l'unanimité.

II - ACHAT ORDINATEUR

Un des ordinateurs du secrétariat acheté en 2013 montre des signes de fatigue. De plus les logiciels informatiques utilisés sont de plus en plus complexes et les anciens ordinateurs ne sont plus assez performants. Un achat pour remplacer le plus ancien est donc envisagé auprès de notre prestataire informatique qui assure la récupération des données, leurs transferts, la mise en route et la maintenance. La proposition commerciale présentée aux membres du conseil est approuvée.

III - TRANSFERT DE DOMANIALITÉ DÉLAISSÉ ROUTE DEPARTEMENTALE 58

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a terminé les travaux de réfection de voirie sur le délaissé de la RD 58 au lieu-dit « l'Oratoire ».

Ce délaissé n'ayant pas vocation à rester dans le domaine public du Département, ce dernier demande à la commune de bien vouloir se prononcer sur le déclassement et transfert de cette voie dans le réseau de la voirie communale.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter l'intégration du délaissé de RD 58, d'une longueur de 185 mètres, tel que matérialisé sur le plan en annexe, dans son réseau de voirie communale.

IV - LIMITATION 30 KM/H - ROUTE DE MONTCABRIER - ROUTE DE VIRE

Pour assurer une meilleure sécurité pour les usagers de la route et pour les riverains, route de Montcabrier et route de Vire, il est envisagé un arrêté municipal instaurant une limitation de vitesse à 30 km/h. Renseignements et conseils seront pris auprès du service routier du Département.

V - DON DE PARCELLES LIEU-DIT « CAUFOUR »

Des propriétaires souhaitent faire don à la commune de deux parcelles au lieu-dit «Caufour », jouxtant le cimetière, d'une contenance de 60 ares. Don accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire doit à présent se renseigner sur les modalités de mise en œuvre de cette opération et les frais engendrés pour sa réalisation.

VI - POSE PANNEAUX D'ADRESSAGE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis reçu de la Communauté de Communes pour la pose des poteaux supportant les plaques de rues. Ce travail sera réalisé d'ici la fin de l'année par un agent communautaire avec l'aide d'un agent communal. Devis d'un montant de 1 474 € TTC accepté à l'unanimité. Sont incluses dans cette prestation, toutes les demandes administratives pour la réalisation de ces travaux.

VII - AGRANDISSEMENT DU COLOMBARIUM

Le devis retenu d'un montant de 5 112 € a été établi par l'entreprise « Marbrerie Fuméloise » sise Zone Artisanale Lalandette 47500 Condezaygues. La structure comportera 40 cases modulables pour 2 ou 4 urnes. Les employés municipaux prépareront le socle en béton dont le coût sera d'environ 1 000 €.

VIII - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le droit de préemption de la mairie n'a pas été utilisé car le lot vendu ne pouvait pas être divisé.

IX - CONTRAT « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES »

L'Etat propose aux collectivités locales et aux associations des contrats « Parcours Emploi Compétences » pour aider à la réinsertion professionnelle de personnes en situation de chômage ou de reconversion professionnelle. La prise en charge de l'Etat est de 80 % du salaire brut et d'une partie des charges patronales. Ce dispositif est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de profiter de cette opportunité et charge Monsieur le Maire de recruter une personne rentrant dans ce dispositif.

X - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CERCLE DES AMIS

Monsieur le Maire lit la demande de Madame Michelle ROTTIER, Présidente de l'association LE CERCLE DES AMIS, qui sollicite une aide financière pour l'organisation d'OCTOBRE ROSE, manifestation pour la lutte contre le cancer du sein.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association le Cercle des Amis.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du budget communal.

XI - VENTE DE VEHICULE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le véhicule « Peugeot 504 » n'est plus utilisé par les services techniques et que son état nécessite d'importantes réparations.

Considérant la proposition d'un acquéreur pour un montant de 1 500 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

pour : 8 voix,

contre : 2 voix

abstention : 2 voix

- autorise la vente du véhicule « Peugeot 504 » en l'état pour un montant de 1 500 €,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la cession du véhicule.

La recette de cette vente sera versée au budget communal.

XII - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

1. BUDGET COMMUNAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie-électricité	1 000.00 €	
D 60628 : Autres fourn. non stock.	1 000.00 €	
D 6064 : Fourn. administ.	1 000.00 €	
D 6135 : Locations mobilières	1 000.00 €	
D 6262 : Frais télécom	1 000.00 €	
D 62876 : Remb GFP de rattachem.	500.00 €	
Total D 011 : Charg. caract. général	5 500.00 €	
D 023 : Viremt. sect. invest.		8 675.00 €
Total D 023 : Viremt. sect. invest		8 675.00 €
D 21534-84 : Aménagement village		5 000.00 €
Total D 21 : Immob. corporelles		5 000.00 €
D 2315-99 : Aménagement mairie		3 675.00 €
Total D 23 : Immob. en cours		3 675.00 €
D 657364 : A caract. indust. et com.		500.00 €
Total D 65 : Autres charg. gest. cour.		500.00 €
R 021 : Viremt. section fonct.		8 675.00 €
Total R 021 : Viremt. sect. fonct.		8 675.00 €
R 758 : Prod.div.gest.courante		3 675.00 €
Total R 75 : Aut. prod. gest. cour.		3 675.00 €

2. BUDGET C.C.A.S.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Solde exéct.inv.reporté		0.00 €
Total D 001 : Solde exéct. inv.rep.		0.00 €
D 002 : Déficit ant.report.fonct.		0.00 €
Total D 002 : Déficit ant.report.		0.00 €
D 60623 : Alimentation		1 700.00 €
D 6188 : Autres frais divers		0.00 €
Total D 011 : Charg. caract.général		1 700.00 €
D 6542 : Créances éteintes		300.00 €
D 65652 : Aides		0.00 €
Total D 65 : Aut.charg.gest.cour.		300.00 €
R 002 : Excédent ant.rep.fonct.		0.00 €
Total R 002 : Excéd.ant.report.fonct.		0.00 €
R 706 : Prestations services		0.00 €
Total R 70 : Produits services		0.00 €
R 7474 : Subventions communes		2 000.00 €
Total R 74 : Dotations et partip.		2 000.00 €
R 758 : Prod. div.gest.courante		0.00 €
Total R 75 : Autres prod.gest.court.		0.00 €

XIII - QUESTIONS DIVERSES

1. MEDIATHEQUE ELECTRONIQUE : Après acceptation du projet, la convention a été signée. Les bénévoles de la bibliothèque vont bénéficier d'une formation. Les adhérents pourront ainsi, à partir de leur ordinateur ou de leur tablette, accéder gratuitement à un grand nombre de média, livres, films, musiques, cours en ligne de l'école primaire à la terminale. L'inscription à cette médiathèque numérique se fera à la bibliothèque qui assurera la formation des personnes intéressées.

2. SAUR - CONSOMMATION A L'EGLISE : la facture d'eau a révélé une fuite importante à la sacristie. Monsieur le Maire va solliciter un dégrèvement auprès de la SAUR.

3. SYDED – VISITE DES INSTALLATIONS : Mmes DAVID et HALL ont visité les installations de CATUS : impressionnant de voir comment nos ordures sont triées par des machines très modernes puis recyclées et valorisées. En raison de cet effort de tri depuis des années, le Lot est le département d'Occitanie qui produit le moins de déchets résiduels à enfouir. Des progrès sont encore souhaitables : compostage, différents recyclages possibles. A savoir que le coût de l'enfouissement des déchets non valorisés va plus que doubler d'ici 2025.

4. RENOVATION SACRISTIE : un groupe de bénévoles a travaillé plusieurs jours pour nettoyer, poncer et repeindre la sacristie.

5. RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS : Une réunion est prévue avec les président(e)s d'associations le vendredi 15 octobre, salle du Conseil Municipal pour échanger et partager leurs différents projets.

6. NOUVEAUX DURAVELLOIS : une rencontre conviviale est prévue courant décembre pour accueillir les personnes qui se sont installées sur notre commune en présence des membres du conseil municipal et des président(e)s des associations. A cette occasion leur sera proposé une plaquette comportant les numéros utiles, nos commerçants, artisans, informations pratiques : tri, broyage, enlèvement des encombrants,....

7. DEJECTIONS CANINES : Des panneaux d'information seront posés aux abords de l'église pour rappeler aux propriétaires de chiens les règles du bien vivre ensemble.

8. MARCHES DE NOËL : Vont se dérouler cette fin d'année, deux marchés de Noël.

- les 27 et 28 novembre, salle Jean Jardel, marché de Noël organisé par l'association « Arts et Décorations »,
- les 11 et 12 décembre, place de la mairie, marché de Noël organisé par l'association des commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 25.

